

Les Analyses du Centre Jean Gol



La prestation de service d'intérêt général

Décembre 2014

Administrateur délégué : Richard Miller
Directrice : Laurence Glautier
Directeur scientifique : Corentin de Salle

Les analyses du Centre Jean Gol sont réalisées chaque année par une équipe de chercheurs dans le cadre de diverses thématiques correspondant aux interrogations, interpellations et suggestions de son public. Consacrées à des sujets pointus ou à des problèmes d'actualité, elles se veulent des outils de réflexion et d'information mais également des pistes de solution permettant à son public de mener à bien ses actions sur le terrain.

Avenue de la Toison d'Or 84-86
1060 Bruxelles
Tél. : 02.500.50.40
cjg@cjg.be

La prestation de service d'intérêt général

Contexte socio-économique

Impossible de comprendre cette mesure sans prendre en compte le contexte qui est le nôtre. L'Union européenne, au travers de la stratégie Europe 2020, a fixé un objectif pour la Belgique, celui d'atteindre, en 2020, un taux d'emploi de 75 % par rapport à la population âgée de 20 à 64 ans. Dans ce cadre, la Belgique s'est elle-même engagée à atteindre un taux d'emploi de 73,2 %. L'objectif est ambitieux et il est encore loin d'être atteint. En 2012, le taux d'emploi s'élevait à 67,2% pour les 20-64 ans.

Si le taux de chômage en Belgique (8,4%) est inférieur au taux moyen dans l'Union européenne (10,9%), il reste néanmoins préoccupant à Bruxelles et en Wallonie. Alors que le taux de chômage est de 5,0% en Flandre, il est de 11,4% en Wallonie et de 19,4% à Bruxelles.¹ Chez les jeunes de moins de 25 ans, le taux de chômage prend des proportions alarmantes : pour l'année 2013, ce taux était de 23,5% pour la Belgique mais avec des variations très importantes selon les Régions : 16,6 % en Flandre, 32% en Wallonie et 39,6 % à Bruxelles !

Ces chiffres traduisent l'échec de la majorité qui, tant à Bruxelles qu'en Wallonie, s'est révélée incapable, après 10 années de gouvernement, de mettre en place une politique d'emploi et de formation efficace et cohérente.

Durant ces deux législatures, tandis que le taux de chômage augmentait de façon constante, nous avons vu fleurir un nombre considérable d'emplois subsidiés. Parallèlement, alors que le défaut de qualification d'un grand nombre de demandeurs d'emploi est flagrant au regard des emplois disponibles, le secteur de la formation professionnelle, qui devrait pouvoir compenser les carences d'un enseignement défaillant, a quant à lui été complètement délaissé.

Les libéraux ont toutefois obtenu des avancées significatives pour booster l'emploi, dans le cadre des différents plans de relance qui ont été adoptés par le Gouvernement fédéral.

Des réductions de charges importantes ont ainsi été décidées pour améliorer la compétitivité des entreprises : réductions de cotisations sociales sur les cinq premiers emplois, sur les bas salaires, en faveur des jeunes travailleurs et des travailleurs âgés ainsi que dans le secteur de l'Horeca.

Dans le cadre du pacte de compétitivité adopté en décembre 2013, il a été décidé de consacrer un montant complémentaire de 1,350 milliard € à la réduction des charges patronales et de réduire le taux de TVA sur l'électricité à 6%.

Un accord est par ailleurs intervenu pour mettre en place des « zones franches » permettant une réduction du précompte professionnel aux PME qui s'y installent. L'idée est d'offrir une perspective de développement économique aux territoires fragilisés par des fermetures d'entreprises ou par un taux de chômage des jeunes supérieur à la moyenne nationale.

Au niveau fiscal, une exonération spécifique du précompte professionnel, à concurrence de 50 millions €, a été obtenue en faveur des PME. La dispense de précompte professionnel pour le

¹ Chiffres Eurostat + rapport BNB 2013

travail en équipe et de nuit ainsi que pour le travail en continu a été renforcée à hauteur de 24 millions €. Dans le cadre du budget 2014, 22 millions € sont encore prévus pour majorer la déduction fiscale en faveur de l'investissement.

Conjuguées à la modération salariale et à la révision du panier des biens et services soumis à l'index, ces réductions de charges contribuent à réduire le handicap salarial de la Belgique par rapport aux pays voisins.

En renforçant le bonus à l'emploi, le Gouvernement a également diminué la pression fiscale sur les salaires les plus faibles (inférieurs à 2.385,41 €). L'objectif est d'accroître l'écart entre le salaire net et l'allocation de chômage à laquelle le travailleur pourrait prétendre.

Plusieurs mesures ont par ailleurs été prises pour enrayer la progression du chômage. C'est ainsi qu'à l'initiative du Gouvernement fédéral, un nouvel accord de coopération visant à renforcer l'accompagnement des chômeurs a été conclu avec les Régions. Celles-ci se sont engagées, moyennant une contribution financière complémentaire du Fédéral, à accompagner plus rapidement les jeunes chômeurs et à élargir le public-cible aux chômeurs de plus de 50 ans, comme la Région flamande en avait déjà pris l'initiative.

Ces différentes mesures ont permis à la Belgique de résister à la crise, mieux que la plupart des autres pays européens. Il demeure que le regain de croissance n'a pas permis, jusqu'à présent, de créer un nombre d'emplois suffisant pour renverser la courbe du chômage.

Le prochain Gouvernement devra poursuivre ses efforts pour renforcer la compétitivité de notre pays, notamment en résorbant complètement le handicap salarial par rapport à nos principaux voisins et en poursuivant les réductions de charges qui pèsent sur les entreprises.

Les PME devront faire l'objet d'une attention toute particulière. Une étude de la Commission européenne souligne que les PME sont à l'origine de 85% des emplois nouvellement créés en Europe.

Il est essentiel de poursuivre, au niveau fédéral, les efforts pour créer un environnement économique plus dynamique, qui incite les entreprises à créer de nouveaux emplois.

Mais l'effort devra venir également des Régions qui vont disposer sous la prochaine législature de compétences et de moyens nouveaux en matière d'emploi : réductions de cotisations sociales « groupes-cibles », programmes d'activation des allocations de chômage et du revenu d'intégration sociale, contrôle de la disponibilité des chômeurs, conventions « premier emploi », titres-services et chèques ALE, congé-éducation payé, apprentissage industriel, outplacement,...

Un accompagnement individualisé

Les dysfonctionnements et la mauvaise gestion des organismes publics régionaux de l'emploi n'offrent pas un environnement favorable pour les demandeurs d'emploi. Nous souhaitons recentrer les activités du Forem et d'Actiris sur leur « core business », à savoir l'accompagnement des demandeurs d'emplois dans leurs démarches de recherche d'un emploi.

Le Centre Jean Gol souhaite la mise en place d'un véritable coaching individualisé des demandeurs d'emploi.

La Région va se voir confier le contrôle de la disponibilité des chômeurs sur le marché de l'emploi, ce qui impliquera notamment le fait de pouvoir déterminer, de manière autonome, quelles études et formations professionnelles un chômeur indemnisé peut entreprendre en conservant ses allocations et quelles catégories de chômeurs peuvent bénéficier de cette mesure.

Il convient donc de renforcer les synergies entre les compétences de l'Emploi et de la Formation. Augmenter les moyens pour accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs démarches administratives est une bonne chose mais les orienter vers la formation ou le stage qui leur permettra de décrocher un emploi est mieux.

Le service d'intérêt général

D'aucuns ont considéré scandaleuse la mesure visant à instaurer un service d'intérêt général de 2 demi-journées par semaine auprès de la collectivité pour les chômeurs de longue durée. A l'inverse d'être punitive, **cette mesure est éminemment sociale.**

D'abord, elle n'est **pas obligatoire**. Le Gouvernement n'impose pas aux chômeurs de prêter ce service. Ensuite, elle constitue un élément de **réorientation vers le marché de l'emploi** ce qui est l'objectif de base d'une personne qui se retrouve au chômage. Enfin, elle sera **financièrement bénéfique pour les chômeurs.**

En effet, le Gouvernement précédent avait procédé à une réforme de la dégressivité des allocations de chômage (allocations plus élevées dans un premier temps avant une dégressivité progressive plus rapide jusqu'à un montant plancher). **Les chômeurs de longue durée qui prêteront un service d'intérêt général ainsi que les chômeurs qui suivront une formation dans un métier en pénurie ou qui effectueront un stage bénéficieront désormais d'un gel de la dégressivité.** Le Gouvernement récompensera donc l'effort.

Autre exemple que ce Gouvernement ne peut aucunement être taxé d'antisocial : alors que le Gouvernement Di Rupo avait réduit de 40% le budget relatif aux enveloppes bien-être qui permettent d'adapter les allocations sociales au bien-être, le nouveau gouvernement rétablira les enveloppes à 100 %. C'est ainsi que d'ici 2018, 1.485 millions € permettront de relever le niveau des allocations sociales. L'enveloppe bien-être doit permettre de relever graduellement les prestations sociales les plus basses au niveau du seuil de pauvreté européen.